



FRANCE ÉTALONS  
12, rue du Moulin  
08250 Termes  
+33(0)3 52 62 66 16  
info@france-etalons.com

# NEGUS DE TALMA



Haras du Rond Pré  
591 Route de Bulgnéville  
88140 SURIAUVILLE  
+33 (0)6 61 11 55 08  
hrp@bbox.fr

## Conditions de ventes :

L'acheteur, désigné ci-dessus, achète au vendeur "France Etalons" une carte de saillie de l'étalon NEGUS DE TALMA pour la saison de monte 2021.

## L'Acheteur :

Société : .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Tél : ..... Mail : .....

Frais techniques de **176€ TTC** (160€ HT + TVA à 10% 16€) à régler par carte bancaire sur le site internet, par virement ou par chèque joint au contrat. **+ un chèque de solde de 660€ TTC** (600€ HT + TVA à 10% 60€), joint au contrat, encaissable si le poulain est viable à 48h au printemps 2022.

## La carte de saillie est réservée pour la jument.

Nom : ..... N° SIRE (obligatoire) : .....

**Nom du centre d'insémination :** Haras du Rond Pré - 591 Route de Bulgnéville 88140 SURIAUVILLE  
+33 (0)6 61 11 55 08 - hrp@bbox.fr

## Conditions d'utilisation :

### A/ Enregistrement de la saillie sur l'IFCE

La carte de saillie permettant d'enregistrer la saillie à l'IFCE sera transférée au centre d'insémination, cité ci-dessus, pour la jument, citée ci-dessus, seulement **après réception du contrat de saillie signé et du règlement des frais techniques.**

### B/ Certificat de saillie / déclaration de naissance

**Dans les 48h suivant la naissance du poulain, l'acheteur s'engage à contacter le vendeur :** pour valider l'encaissement de son chèque de caution ou régler le solde de la saillie.

Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire après réception et encaissement du solde complet. L'Acheteur devra ensuite enregistrer son poulain auprès du Sire dans les quinze jours suivant la naissance.

**Le vendeur se réserve le droit de bloquer l'édition de la déclaration de naissance en cas de factures impayées de l'acheteur.**

En cas de déclaration ou de règlement tardif du solde, le vendeur ne peut être tenu responsable des pénalités de retard appliquées par l'IFCE ou la perte des primes PACE de l'acheteur.

### C/ Consentement éclairé de l'acheteur et validation du contrat

En signant le présent contrat, **l'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations** et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles ne sont pas inclus dans le contrat et sont à la charge de l'acheteur. Il passera aussi une convention distincte d'hébergement de sa jument.

La saisie en ligne n'entraîne pas la validation. **La demande de saillie sera validée après réception du présent contrat signé et du règlement complet des frais techniques.**

Le présent contrat est valable pour la saison 2021.

**L'Acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat. Il accepte les clauses ci-dessus et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté**

## Conditions particulières :

.....  
.....

Fait en double exemplaire, le ..... à : .....

Signature de l'acheteur :  
(précédée de la mention lu et approuvé)

Signature du vendeur :

